

B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERES RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL au 31 Décembre 2019

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions	8 514 636,00	4 514 636,00
- Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
- Autres engagements donnés :		
-		
-		
-		
TOTAL (1)	8 514 636,00	4 514 636,00

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées...

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals et cautions (cautions bancaires)	5 167 430 020,32	5 174 919 730,01
TOTAL (1)	5 167 430 020,32	5 174 919 730,01

C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL au 31 décembre 2019

Montant du capital : 37 724 797 985,76 Dirhams
 - Article 10 du Dahir N° 163.225 du 06.08.1963 : 32 437 300,53 DH
 - Dotation en capital de l'Etat : 37 692 360 685,23DH

Noms, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale (5)	Montant du capital		
		Exercice précédent (3)	Exercice actuel (4)		Souscrit (6)	Appelé (7)	Libéré (8)
ETAT							TOTALEMENT

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

A2 : ETAT DES DEROGATIONS au 31 décembre 2019

Nature des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Le montant de la dotation aux provisions sur les dettes financières en devises a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents pour les raisons suivantes: - la stratégie de couverture de risque de change à l'Office est basée sur une politique d'endettement en quasi-totalité libellée en euro, en dollar et en d'autres monnaies indexés sur le dollar; - les échéances des emprunts dans l'une et l'autre devise sont proches, voire concomitantes ; - ces deux monnaies ont tendance à fluctuer dans des sens opposés. Comme prescrit par la loi comptable et le CGNC, cette dérogation contribue à l'atteinte de l'image fidèle.	Impact positif sur le résultat financier de 152 MDH
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES au 31 décembre 2019

Nature des changements	Justifications des changements	Influence des changements sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT



Au Conseil d'Administration
L'Office National des Chemins de Fer
 8 Bis, rue Abderrahmane Ghafiki, Agdal
 Rabat

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 24.198.329.347,57 MAD compte tenu d'une perte nette de 2.092.185.165,20 MAD. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations

COOPERS AUDIT

83, avenue Hassan II
 20 100 Casablanca
 Maroc

comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Les comptes de TVA débiteurs totalisent un montant de l'ordre de 4.516 millions de dirhams dont 2.784 millions de dirhams de crédit de TVA au 31 décembre 2019. En l'absence de perspectives de récupération, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de cette créance.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) au 31 décembre 2019 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Comme mentionné dans l'état A2 de l'état des informations complémentaires (ETIC), et depuis le 31 décembre 2015, l'Office a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le CGNC, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour perte de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents.
- Comme indiqué dans l'état C5 de l'ETIC, les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date de clôture des comptes relatifs à l'évolution des effets de la crise liée au Covid-19 font peser une incertitude sur l'évolution de l'activité de l'Office courant l'exercice 2020.

Casablanca, le 24 avril 2020

Les Auditeurs Indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON S.A

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre du Réseau Grant Thornton
 47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
 Tél : 05 22 54 49 00 Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
 Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège Social: 83 Avenue Hassan II
 Casablanca
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 31

Abdelaziz ALMECHATT
 Associé

